

Malgré la désindustrialisation, encore un emploi régional sur cinq dans les activités de production concrète

Insee Analyses Centre-Val de Loire • n° 99 • Juillet 2023



La région Centre-Val de Loire compte plus d'un million d'emplois en 2019. L'emploi total a progressé en 30 ans. Si ce développement reste très inégal dans les différents territoires de la région, les mutations de l'économie et de l'emploi touchent tous les territoires. Les dynamiques démographiques participent à l'essor des emplois de la sphère présentielle. La forte hausse des emplois dans les fonctions métropolitaines est tirée par le dynamisme des grands pôles urbains, les emplois de cadres se concentrent dans ces fonctions et ces territoires. Les emplois de production concrète sont en net recul, mais le poids de l'industrie et de l'agriculture reste conséquent dans l'économie régionale.

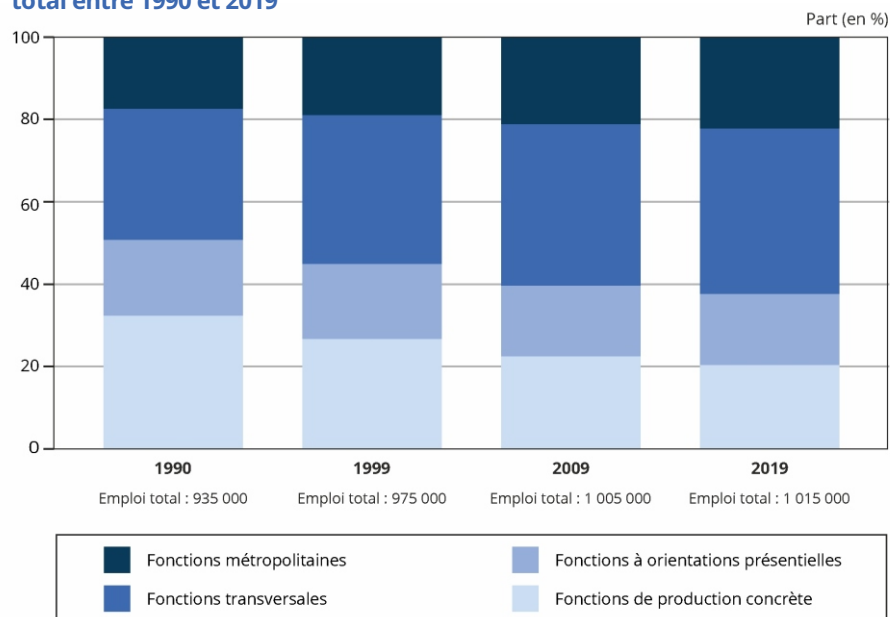
En 2019, 1 015 000 emplois sont situés en région Centre-Val de Loire, soit une augmentation du nombre d'emplois de 8,5 % entre 1990 et 2019. L'évolution de l'emploi total est comparable à celle de la population observée sur la même période. Le nombre d'emplois en Centre-Val de Loire n'a que peu évolué sur la période 2009-2019, après une forte croissance entre 1990 et 2009 (7,5 %).

L'analyse des fonctions exercées par les actifs aide à appréhender les mutations de l'économie et les spécificités locales de l'emploi. Les professions sont réparties en quinze fonctions ► **Pour comprendre**, certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population. Ces fonctions sont regroupées en quatre familles : les fonctions à orientation présentielle et les fonctions métropolitaines représentent une part croissante de l'emploi, tandis que le poids des fonctions de production concrète se contracte et celui des fonctions transversales reste relativement stable ► **figure 1**. L'emploi est principalement concentré dans les grandes métropoles, la répartition des fonctions d'emploi traduit la spécialisation économique des territoires et l'influence des grands pôles urbains.

Développement inégal de l'emploi suivant les territoires

La croissance de l'emploi en région est portée par le dynamisme de l'axe ligérien. Dans les zones d'emploi de Tours et Chinon,

► 1. Évolution de l'emploi total et répartition des fonctions dans l'emploi total entre 1990 et 2019



Champ : actifs travaillant en Centre-Val de Loire.

Sources : Insee, Recensement de la population 1990, 1999, 2009 et 2019 (exploitations complémentaires au lieu de travail, France hors DOM en 1990, France hors Mayotte en 1999 et 2009, France entière en 2019) et estimations d'emploi localisées 1990, 1999, 2009 et 2019.

l'emploi total a augmenté de 0,7 % par an en moyenne entre 1999 et 2019 et de 0,5 % dans celle d'Orléans. La situation est plus contrastée dans les franges franciliennes, où seule la zone d'emploi de Montargis a gagné des emplois. Dans la zone d'emploi de Pithiviers et à un degré

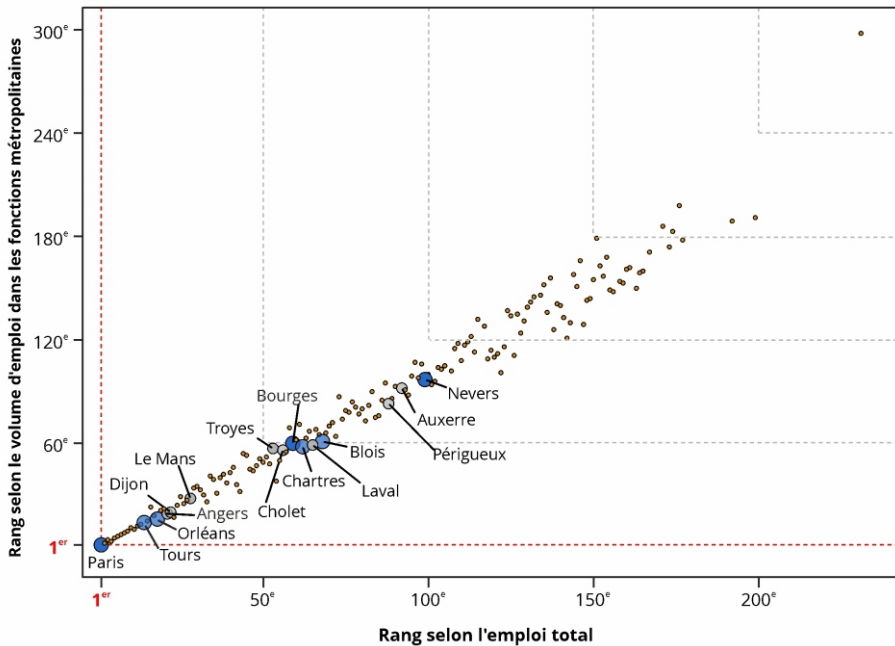
moindre dans celle de Chartres, le nombre d'emplois décroît de façon régulière sur les deux décennies (respectivement - 0,4 % et - 0,1 % par an en moyenne). Dans la zone de Dreux, le léger rebond de la période 2009-2019 ne suffit pas à compenser la baisse observée entre 1999 et 2009 (- 0,3 % par an).

En partenariat avec :



Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

► 2a. Rang national des aires d'attraction des villes selon le volume d'emplois métropolitains et le volume d'emploi total



Lecture : ne sont affichées que les aires de plus de 50 000 habitants, celles dont le pôle est situé dans la région Centre-Val de Loire et, celles de Paris et Nevers dont une partie de la couronne est dans la région sont bleutées.

Champ : aires d'attraction des villes en France.

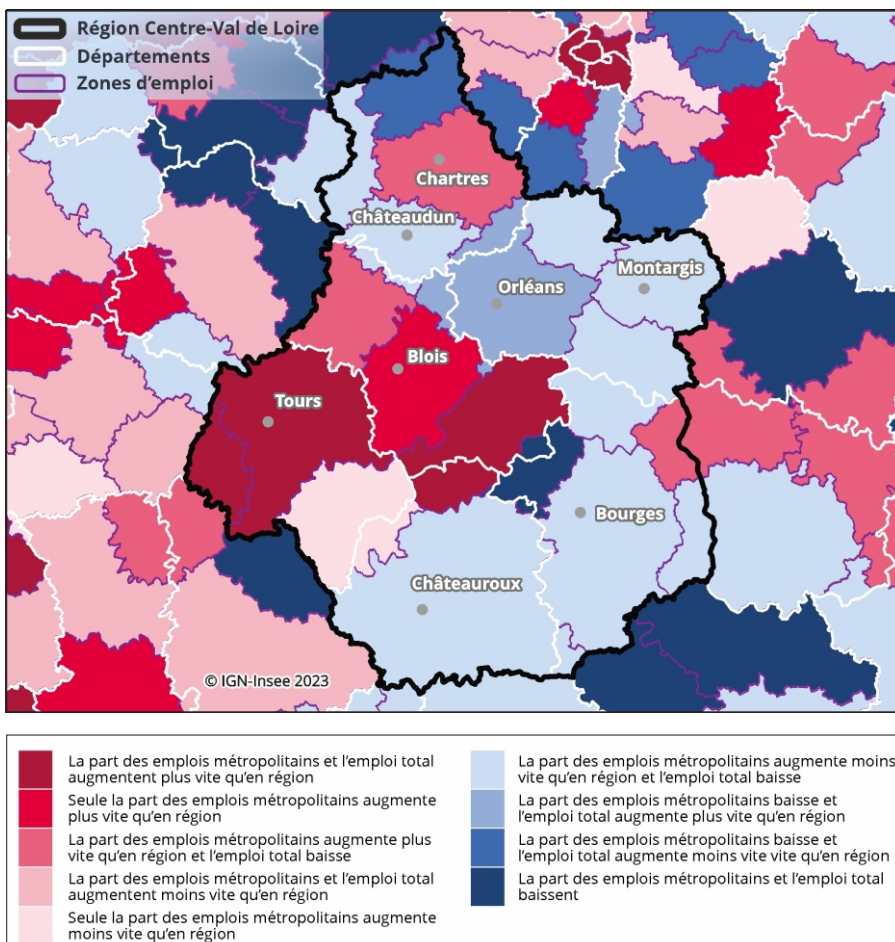
Source : Insee, Recensement de la population 2019 (exploitations complémentaires au lieu de travail).

Essor des emplois de la sphère présente en lien avec la croissance et le vieillissement de la population

En 2019, les fonctions à orientations présentes (administration publique, éducation et formation, distribution, santé et action sociale, services de proximité) sont le plus en Centre-Val de Loire. Elles représentent 40,1 % de l'emploi total, soit une augmentation de 26,5 % depuis 1990. Cette évolution est liée à la fois à la croissance de la population mais aussi à son vieillissement, les besoins en termes de services de santé et d'action sociale étant par exemple plus importants pour les seniors. La part de ces fonctions dans l'emploi dépasse la moyenne régionale dans le département d'Indre-et-Loire, où la part des emplois dans les fonctions de santé et d'action sociale est plus importante, et dans les départements du Cher et de l'Indre qui comptent relativement plus d'emplois dans les fonctions d'administration publique.

La part des fonctions transversales (entretien, réparation et transport, logistique) est quant à elle restée relativement stable depuis 1990. Elle s'élève à 17,2 % en 2019 dans la région et à 18,5 % dans le Loiret, département où le poids des emplois en lien avec le transport et la logistique est le plus important (11 % des emplois).

► 2b. Évolution de la part des emplois métropolitains (en moyenne annuelle) relativement à l'emploi total entre 2009 et 2019



Champ : actifs travaillant dans les zones d'emploi du Centre-Val de Loire.

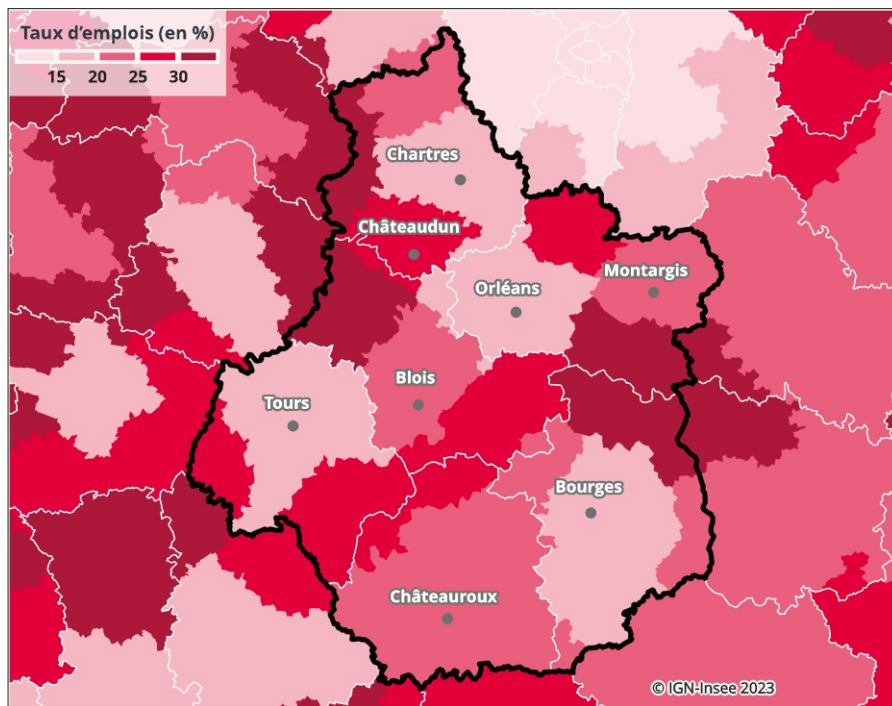
Source : Insee, Recensement de la population 2009 et 2019 (exploitations complémentaires au lieu de travail, France hors Mayotte)

Forte hausse de l'emploi des fonctions métropolitaines

Si les emplois des fonctions métropolitaines ont augmenté encore plus rapidement que les emplois de celles à orientation présente (+ 27,4 %), ils sont en proportion moins nombreux et représentent 22,4 % de l'emploi total en 2019 ► figure 1. La région Centre-Val de Loire arrive au 8^e rang des régions métropolitaines selon la part de l'emploi dans les fonctions métropolitaines. Ce rang est le même qu'en classant les régions selon la part des habitants résidant dans une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants.

Les emplois métropolitains se concentrent dans les zones d'emploi de l'axe ligérien, dans la zone d'emploi de Chartres et à un degré moindre dans celle de Bourges ► figure 2a. Plus d'un emploi sur quatre dans les aires d'attraction des villes d'Orléans et de Tours est métropolitain. La part des emplois dans les fonctions métropolitaines est liée à la taille des aires d'attraction des villes et les rangs sont globalement respectés. L'aire de Tours figure ainsi au 14^e rang national en termes de volume d'emplois métropolitains et au 15^e rang sur le nombre d'habitants. L'aire d'attraction d'Orléans gagne quatre places sur le rang du volume d'emplois métropolitains (16^e) par rapport à son rang sur le nombre d'habitants (20^e). Entre 2009 et 2019, la croissance de l'emploi total et la part des fonctions métropolitaines est supérieure à la moyenne régionale dans les zones d'emploi d'Indre-et-Loire. Dans les zones d'emploi de Chartres, Vendôme et Cosne-Cours-sur-Loire, l'augmentation annuelle de la part des emplois des fonctions métropolitaines est plus rapide que dans la région entre 2009 et 2019, alors même que le nombre d'emplois a décliné durant la décennie ► figure 2b.

► 3a. Part des emplois de production concrète dans les zones d'emploi en 2019



Champ : actifs travaillant dans les zones d'emploi du Centre-Val de Loire.
 Source : Insee, Recensement de la population 2019 (exploitations complémentaires au lieu de travail).

Baisse de l'emploi de production concrète

Les fonctions de production concrète représentent un emploi régional sur cinq en 2019 (20,4 %), soit un niveau supérieur de 3,5 points à celui de la France métropolitaine (16,9 %). La région Centre-Val de Loire se classe au 4^e rang des régions métropolitaines sur le poids de la production concrète dans l'emploi total après la Bourgogne-Franche-Comté, les Pays de la Loire et la Normandie.

En région, la part de la production concrète est supérieure à 30 % dans les zones d'emploi de Gien, Vendôme et Nogent-le-Rotrou spécialisées dans l'industrie et dans la zone de Cosne-Cours-sur-Loire, à cheval sur les régions Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté ► **figure 3a**.

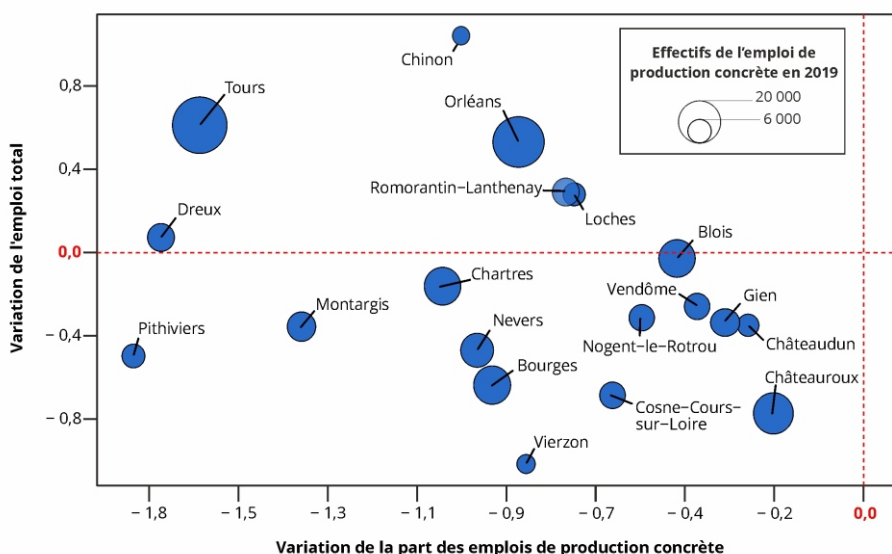
Toutefois, les conséquences de la désindustrialisation n'épargnent pas la région et se sont traduites à long terme par un recul du poids des activités productives dans l'économie. La part des fonctions de production concrète

► Encadré : Forte augmentation de l'emploi total après la crise sanitaire

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et une légère baisse de l'emploi total en région, le nombre d'emplois a réaugmenté de façon inédite dès 2021 dans l'ensemble des régions françaises, à la suite de l'assouplissement des restrictions sanitaires et de la reprise de l'activité économique. Entre fin 2020 et fin 2021, la région a gagné environ 28 000 emplois, soit une augmentation de 2,8 % sur une seule année. En 2022, l'emploi salarié poursuit sa croissance (+ 0,7 %). L'emploi industriel qui avait fortement décliné entre 2019 et 2021 rebondit légèrement en 2022 et retrouve le niveau observé au moment de la survenue de la crise sanitaire en 2020.

ainsi baissé de douze points entre 1990 et 2019. Sur cette période, la part des fonctions de fabrication a baissé de plus de six points (10,8 % en 2019) et celle des fonctions agricoles a été divisée par deux (3,3 % en 2019). Le poids de l'agriculture demeure élevé dans les départements du Cher et de l'Indre (plus de 5 % des emplois) à l'instar de celui de la fabrication dans l'Indre et le Loir-et-Cher avec environ un emploi sur huit occupé dans ces fonctions. Le recul de la production concrète est plus prégnant dans les zones d'emploi des franges franciliennes et dans la zone d'emploi de Tours avec un taux de variation annuel moyen supérieur à -1,3 % entre 2009 et 2019 ► **figure 3b**.

► 3b. Évolution de la part des emplois de production concrète (en moyenne annuelle) entre 2009 et 2019



Champ : actifs travaillant dans les zones d'emploi du Centre-Val de Loire.
 Sources : Insee, Recensement de la population 2009 et 2019 (exploitations complémentaires au lieu de travail, France hors Mayotte en 2009, France entière en 2019) et estimations d'emploi localisées 2009 et 2019.

Plus de cadres dans les fonctions métropolitaines et dans les grands pôles urbains

Les emplois de cadres se concentrent surtout dans les territoires urbains et densés et ne concernent pas dans les mêmes proportions les différentes fonctions d'emploi. En Centre-Val de Loire, 13,4 % des emplois occupés sont des emplois de cadres. Ils sont surreprésentés dans les fonctions métropolitaines (29,3 % des emplois) et sous-représentés dans les fonctions de production concrète et dans les fonctions transversales (respectivement 3,1 % et 5,4 % des emplois). Dans les fonctions métropolitaines, la part des emplois d'encadrement tend à décroître avec la taille de l'agglomération. ●

David Chaffange, Boris Ménard (Insee)

► Méthode

Pour analyser la répartition de l'emploi sur le territoire, les professions ont été regroupées en quinze fonctions à partir du niveau le plus fin de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS 2003). Ces fonctions réunissent les professions en raison de la nature des emplois et de leur rôle dans le processus économique, et mettent ainsi en lumière leur présence sur le territoire.

Examiner les emplois par fonctions permet de compléter les approches par secteurs d'activité et grandes catégories socioprofessionnelles. Ces fonctions sont elles-mêmes regroupées en quatre familles.

Les fonctions métropolitaines : la conception-recherche, en amont de la production concrète, comprend des chercheurs, des techniciens de recherche, des ingénieurs et des cadres d'études et de recherche-développement, etc. La fonction culture-loisirs rassemble des professionnels des arts, des spectacles, de l'information, mais aussi les actifs exerçant d'autres activités de loisirs, tel que les moniteurs sportifs. Plusieurs fonctions fournissent des services aux entreprises, traités en interne ou externalisés. La gestion regroupe les professions liées à l'administration des entreprises (cadres administratifs et financiers, secrétaires et employés administratifs) et les métiers de la banque et de l'assurance. Le commerce interentreprises est très présent dans le commerce de gros, mais également dans l'industrie, pour l'achat comme pour la vente. Les prestations intellectuelles comprennent le conseil, l'analyse et l'expertise (ingénieurs-conseils, avocats, architectes, etc.).

Les fonctions de production concrète : l'agriculture (y compris les métiers de la pêche et de l'exploitation forestière), la fabrication (dans la production industrielle ou artisanale) et les professions du bâtiment et des travaux publics sont qualifiées de production concrète.

Les fonctions à orientation présenteielle : la distribution regroupe les professionnels de la vente aux particuliers (petits commerçants, vendeurs, caissiers), y compris l'artisanat commercial (boulangers, bouchers). Les services de proximité rassemblent des métiers assurant des prestations de la vie courante (cuisiniers, serveurs, aides à domicile, coiffeurs, etc.). On regroupe séparément les métiers de la santé et du social, de même que ceux de l'éducation et de la formation. Les emplois liés aux activités de l'État et des collectivités locales appartiennent à la fonction de l'administration publique.

Les fonctions transversales : les deux dernières fonctions recensent des professions en relation directe aussi bien avec les entreprises qu'avec les ménages : l'entretien-réparation (le nettoyage, la maintenance et certains métiers liés à l'environnement) et les transports-logistique.

► Définitions

L'**emploi total** représente l'emploi salarié et non salarié.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Il sert de référence pour la diffusion des taux de chômage localisés et des estimations d'emplois. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM. Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2016.

L'**aire d'attraction d'une ville** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle et d'une couronne.

Le **pôle de l'aire d'attraction d'une ville** est l'ensemble de communes contiguës déterminé principalement à partir de critères de densité et de population totale. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles.

La **commune-centre** est la commune la plus peuplée du pôle de l'aire d'attraction d'une ville.

La **couronne de l'aire d'attraction d'une ville** est l'ensemble des communes de l'aire d'attraction d'une ville à l'exclusion de son pôle. Ce sont des communes dont au moins 15 % des actifs résidents travaillent dans le pôle de l'aire et qui ne sont pas déjà attirées par un pôle de niveau plus élevé d'une autre aire.

Une **commune hors attraction des villes** est une commune située hors des pôles et hors des couronnes des aires d'attraction des villes.

► Sources

Les données sont issues des recensements de la population de 1990, 1999, 2009 et 2019 (exploitations complémentaires au lieu de travail, France hors Mayotte en 2009, hors DOM en 1990 et 1999) et des estimations d'emploi localisées de 1990, 1999, 2009, 2019, 2020 et 2021 (provisoires).

Dans cette étude, les fonctions d'emploi sont mesurées à partir des déclarations des personnes au recensement de la population et concernent tant les salariés que les indépendants. Les effectifs d'emploi peuvent différer de ceux fournis par les sources administratives issues des déclarations sociales des employeurs et des non-salariés. Cela s'explique en général par les différences de méthode, de champ et de concepts. Par exemple, les emplois occupés en France par des actifs résidant à l'étranger ne sont pas comptabilisés dans le recensement de la population.

► Pour en savoir plus

- **Manné I., Méreau B., Michailenco F., Rousseau L.**, « En quarante ans, l'emploi se concentre progressivement dans les grandes zones d'emploi hors Île-de-France », Insee Première n° 1895, mars 2022.
- **Maury S., Senigout E.**, « En 40 ans, une forte progression des métiers du tertiaire stratégique et des services à la population », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 139, février 2022.
- **Le Goff F.**, « En 30 ans, l'économie régionale se tertiarise, sans perdre ses secteurs d'activité traditionnels », Insee Analyses Centre-Val de Loire n° 77, juillet 2021.
- **Bernert E.**, « Les fonctions de décision, de conception et de gestion plus présentes dans les grandes métropoles régionales », Insee Première n° 1856, avril 2021.
- **Billaut A.**, « 19 zones d'emploi en Centre-Val de Loire pour lire les marchés locaux du travail », Insee Analyses Centre-Val de Loire n° 61, septembre 2020.



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

